

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820251 FR

### Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom de la matière**

Solvant MIL-PRF-680, Type III Safety-Kleen

**Code de produit**

Non disponible.

**Synonymes**

Solvant de bassin lave-pièces, solvant de dégraissage à point d'éclair élevé, distillats de pétrole, naphte de pétrole, solvant de naphte, essence minérale.

**Usage du produit**

Nettoyage et dégraissage des pièces métalliques. Ce produit est conforme à la spécification MIL-PRF-680C de Type III du *Department of Defense* américain pour la performance des solvants de dégraissage. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

**Restrictions d'utilisation**

À usage commercial seulement.

**FABRICANT/FOURNISSEUR**

Safety-Kleen Systems, Inc.  
2600 North Central Expressway  
Suite 200  
Richardson, TX 75080, USA  
www.safety-kleen.com

**IMPORTATEUR/DISTRIBUTEUR**

Safety-Kleen Canada, Inc.  
25 Regan Road  
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

**Date de la version**

14 février 2017

**Remplace la version du**

Nouvelle FDS

**Date de la version originale**

14 février 2017

### Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification conforme à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200.**

Danger par aspiration, Catégorie 1

Corrosion/Irritation de la peau, Catégorie 2

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2A

**Éléments du SGH sur les étiquettes****Symboles****Mention d'avertissement**

Danger

# Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820251 FR

## Mention(s) de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée et une sévère irritation des yeux.

## Conseil(s) de prudence

### Prévention

Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation.

### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Appeler un médecin/obtenir de soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clé.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## Section 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
68551-20-2	Isoalcanes en C13-16	90
112-30-1	Décan-1-ol	10

## Section 4 – PREMIERS SOINS

### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes se développent ou persistent, obtenir des soins médicaux.

### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau au savon et à l'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'irritation cutanée : Obtenir des soins médicaux au besoin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Yeux

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

### Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

### Symptômes/effets les plus importants

#### Aigus

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820251 FR

### Retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administer un traitement symptomatique et de soutien.

## Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse classique, poudre extinctrice, eau pulvérisée, extincteurs de classe B/C ou de classe A/B/C.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

### Dangers particuliers du produit chimique

Risque d'incendie négligeable.

### Produits de combustion dangereux

Aucun n'est identifié.

### Mesures à prendre en cas d'incendie

Déplacer les contenants de la zone incendiée si cela peut être fait sans risque. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de combustion. Rester au vent et éviter les zones en contrebas. Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter de l'équipement complet de lutte contre l'incendie, notamment un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour se protéger d'une éventuelle exposition.

## Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas toucher le produit déversé ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone de danger. Refuser l'accès aux personnes non essentielles et non protégées. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Utiliser une matière non combustible comme de la vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient en vue de son élimination ultérieure.

### Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter de grandes quantités dans l'eau de surface ou dans les drains.

## Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues. Utiliser des outils anti-étincelles propres et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas respirer la poussière, les émanations, le gaz, le brouillard, les vapeurs, les aérosols. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.

### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clé. Stocker dans un endroit sec et frais. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'inflammation.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820251 FR

### Matières incompatibles

Agent fortement oxydants.

## Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition des composants

Les composants suivants sont les seuls composants du produit qui comportent une PEL, une TLV ou une autre limite d'exposition préconisée. Pour le moment, les autres composants ne comportent aucune limite d'exposition.

### ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

### Contrôles d'ingénierie

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire d'urgence et des douches de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

#### Protection des voies respiratoires

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

#### Gants recommandés

Porter des gants adéquats résistants aux produits chimiques.

#### Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de la matière. Une évaluation des risques quant aux besoins en matière d'EPI de l'aire de travail doit être effectuée par un professionnel qualifié en vertu des exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

## Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Liquide incolore	<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Légère	<b>Couleur</b>	Incolore
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition</b>	233 – 291°C
<b>Intervalle d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820251 FR

<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair</b>	102°C (115°F)
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible	<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non disponible	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible	<b>Viscosité cinématique</b>	4 mm <sup>2</sup> /s 40°C
<b>Solubilité (Autre)</b>	Non disponible	<b>Masse volumique</b>	6,7 lb/gallon US
<b>Forme physique</b>	Liquide	<b>Masse moléculaire</b>	Non disponible
<b>Composés organiques volatils (Tel que réglementé)</b>	100 % en masse ; 6,7 lb/gal US ; 803 g/L ; Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s). Pression de vapeur des COV : ≤ 0,4 mm Hg à 20°C Le produit peut ou non être considéré comme étant photochimiquement réactif (100 % en masse). Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement.		

### Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

#### Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

#### Risque de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

#### Conditions à éviter

Aucune connue.

#### Matières incompatibles

Agents fortement oxydants, chlorates, nitrates, peroxydes.

#### Produits de décomposition dangereux

Aucun n'est identifié.

### Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Les voies d'exposition probables

##### Respiratoire

Peut être nocif par inhalation.

##### Cutanée

Provoque une irritation cutanée. Les expositions répétées peuvent causer un assèchement de la peau ou des gerçures.

##### Oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820251 FR

### Orale

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Toxicité aigüe et chronique

#### Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

#### Isoalcanes en C13-16 (68551-20-2)

Oral DL50 Rat > 10 000 mg/kg

#### Décan-1-ol (112-30-1)

Oral DL50 Rat 4720 mg/kg

Dermique DL50 Lapin 3560 mg/kg

### Données sur la toxicité du produit

#### Estimation de la toxicité aigüe

Dermique	> 2000 mg/kg
Oral	> 2000 mg/kg

### Effets immédiats

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

### Effets retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Données sur l'irritation/la corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

### Mutagénicité pour les cellules germinales

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Effets tumorigènes

On ne dispose d'aucune donnée.

### Toxicité pour la reproduction

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Effets sur certains organes cibles – Exposition unique

Aucun organe cible n'est identifié.

### Effets sur certains organes cibles – Exposition répétée

Aucun organe cible n'est identifié.

### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

On ne dispose d'aucune donnée.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820251 FR

### Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicologie

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Analyse des composants – Toxicité aquatique

Décan-1-ol	112-30-1
Poissons :	CL50 96 h Pimephales promelas 2,2 – 2,5 mg/L [écoulement continu] ; CL50 96 h Lepomis macrochirus 4,12 – 6,2 mg/L [statique] ; CL50 96 h Oncorhynchus mykiss < 5,6 mg/L [statique]
Invertébrés :	CE50 48 h Daphnia magna 3 mg/L IUCLID

#### Persistence et dégradabilité

Il n'est pas attendu que le produit persiste dans l'environnement.

#### Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux.

#### Numéros de déchet des composants

L'EPA des États-Unis n'a pas publié de numéro de déchet pour les composants de ce produit.

### Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Information du DOT américain :

**Informations supplémentaires :** Non réglementé à titre de marchandise dangereuse (*dangerous goods*).

#### Information de l'IMDG :

**Informations supplémentaires :** Non réglementé à titre de marchandise dangereuse (*dangerous goods*).

#### Information sur le TMD :

**Informations supplémentaires :** Non réglementé à titre de marchandise dangereuse.

### Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

#### Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration de 2016

**Dangers aigus pour la santé :** oui **Dangers chroniques pour la santé :** non **Incendie :** non **Pression :** non  
**Réactivité :** non

#### Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration de 2017

Corrosion/Irritation cutanée ; Lésions oculaires graves/Irritation oculaire ; Danger par aspiration.

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN**

**ID FDS : 820251 FR**

### Règlements des États américains

Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants :

Composant	N°CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
<b>Décan-1-ol</b>	<b>112-30-1</b>	Non	Non	Non	Non	Oui

**Non répertorié en vertu de la loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)*.**

### Règlements canadiens

Non classifié.

### Liste de divulgation des ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien

Il a été vérifié si les composants de cette matière sont répertoriés dans la Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT canadien. La Liste comprend des produits chimiques qui sont tenus d'être identifiés dans les FDS, s'ils sont inclus dans des produits qui rencontrent les critères du SIMDUT précisés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* en étant présents en quantité supérieure à la valeur limite indiquée dans la LDI.

<b>Décan-1-ol</b>	<b>112-30-1</b>
	1 %

### Analyse des composants - Inventaire

**Isoalcane en C13-16 (68551-20-2 ; Décan-1-ol (112-30-1))**

États-Unis	Canada
Oui	LIS

## Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

### Classement des dangers selon la NFPA

**Santé : 2 Incendie : 1 Réactivité : 0**

Échelle des dangers : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

### Résumé des changements

Nouvelle FDSM 17/02/2017.

### Clé/légende

ACGIH - *American Conference of Governmental Industrial Hygienists* (États-Unis) ; BOD - *Biochemical Oxygen Demand* (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA – Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie\* ; CAS - *Chemical Abstracts Service* (États-Unis) ; CFR - *Code of Federal Regulations* (code des règlements fédéraux) (É-U) ; CERCLA - *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* (États-Unis) ; CLP - *Classification, Labelling, and Packaging* (classification, étiquetage et emballage) ; CPR - *Controlled Products Regulations* (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DOT - *Department of Transportation* (États-Unis) ; DSL - *Domestic Substances List* (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EPA - *Environmental Protection Agency* (États-Unis) ; F - Fahrenheit ; EPCRA (*Emergency Planning and Community Right-to-Know Act*) (États-Unis) ; IARC - *International Agency for Research on Cancer* (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - *International Air Transport Association* (Association du Transport Aérien International) ; IDL - *Ingredient Disclosure List* (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - *Immediately Dangerous to Life and Health* (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - *International Maritime Dangerous Goods* ; Kow - *Octanol/water partition coefficient* (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; LEL - *Lower Explosive Limit* (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LLV - *Level Limit Value* (Valeur seuil du niveau) ; LOLI - *List Of Lists*<sup>TM</sup> (liste des listes) -



## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT MIL-PRF-680, TYPE III SAFETY-KLEEN

ID FDS : 820251 FR

*ChemADVISOR's Regulatory Database* ; MAK - *Maximum Concentration Value in the Workplace* (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - *Maximum Exposure Limits* (LSE - limites supérieures d'exposition) ; NDSL – *Non-Domestic Substance List* (Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - *National Fire Protection Agency* (États-Unis) ; NIOSH - *National Institute for Occupational Safety and Health* (États-Unis) ; NJTSR - *New Jersey Trade Secret Registry* (États-Unis) ; NTP - *National Toxicology Program* (États-Unis) ; OSHA - *Occupational Safety and Health Administration* (États-Unis) ; PEL- *Permissible Exposure Limit* (limite d'exposition admissible) ; RCRA - *Resource Conservation and Recovery Act* (États-Unis) ; SARA - *Superfund Amendments and Reauthorization Act* (États-Unis) ; STEL - *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée) ; TDG - *Transportation of Dangerous Goods* (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TLV - *Threshold Limit Value* (valeur limite d'exposition) ; TSCA - *Toxic Substances Control Act* (États-Unis) ; TWA - *Time Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps) ; UEL - *Upper Explosive Limit* (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - *United Nations /North American* (Nations Unies / Nord-américain) ; US - *United States* (É-U – États-Unis) ; WHMIS - *Workplace Hazardous Materials Information System* (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

### Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.